

ACTE II: Un Colonel commandant de section de recherches mis en cause pour violences psychologiques et harcèlement moral au travail!

2 octobre 2017 | Classé dans: [AFAR, ARMEES, GENDARMERIE, LA UNE, TRIBUNE](#) | Publié par: [AFAR](#) 971 vues



ACTE II: Un Colonel commandant de section de recherches mis en cause pour violences psychologiques et harcèlement moral au travail!

Les langues se délient!

Suite à notre premier article concernant la mise en cause du colonel COLLORIG Laurent, ancien commandant de la SR de la gendarmerie de l'air à Vélizy Villacoublay -78-, mis en cause pour avoir violenté psychologiquement et harcelé un de ses subordonnés du grade d'adjudant-chef sur la période 2015 – 2017, les langues se délient.

Pour lire l'article, cliquer [\[ICI\]](#)

C'est ainsi, que notre publication a généré en quelques jours, un impact massif (plus de 6000 vues uniquement sur notre site) au sein de la communauté militaire et des gendarmes en particulier. Cette diffusion sur notre site et les nombreux partages sur les réseaux sociaux, ont conduit plusieurs militaires ayant servi sous les ordres de cet officier supérieur, de nous faire part de fait de harcèlement moral au travail, dont ils ont été également victimes par ce même officier et d'autres également impliqués au sein de cette même gendarmerie de l'air. Plusieurs procédures contentieuses sont en cours. Il semble qu'au sein de cette gendarmerie spécialisée dans le domaine aéronautique, le harcèlement soit devenu un sport national tout comme les pratiques managériales illégales, les faux en écriture, etc...

Nous invitons en conséquence, toutes les victimes de harcèlement moral au travail, de violences psychologiques sur subordonné et de discriminations au sein des armées ainsi qu'au sein de la gendarmerie nationale, à prendre attache avec nous (**Tél: 06 18 35 38 90**).

En cas d'éléments tangibles et après étude de votre dossier, nous publierons les noms de vos harceleurs en cas de preuves probantes. Cela permettra ainsi, aux autres victimes de ces individus odieux et lâches, de comprendre qu'elles ne sont pas seules.

Elles seront à même d'agir sans crainte en adhérant à l'AFAR, association indépendante qui refuse toute compromission. La peur doit changer de camp! Vous avez des droits en votre qualité de victime. Utilisez les! Nous vous aiderons!

N'ayez plus peur! l'AFAR est là pour vous défendre.

Pour combattre les pervers narcissiques, une seule solution: c'est l'HUMILIATION!

L'OBEISSANCE ce n'est pas la SOUMISSION!

Il ne s'agit pas de règlement de compte ou de vengeance car ce ne sont que des réponses émotionnelles.

Dans le cas d'espèce, il s'agit d'infliger à ces tortionnaires indignes de porter l'uniforme une **PUNITION!**

Si vis pacem, para bellum « Si tu veux la paix, prépare la guerre! »

Voilà, notre réponse à tous ceux qui tuent nos frères d'armes. Ce temps là est révolu, je puis vous l'assurer.

Signé lieutenant de gendarmerie Paul MORRA

Président de l'AFAR



Ci-dessous, un commentaire mis en ligne par Stéphane sur notre site qui en dit long sur le sujet, repris in extenso:

Stephane

2 octobre 2017 – 10 h 47 min

Je ne suis pas nationaliste, juste patriote.

Peut-être serait-il opportun de rappeler qu'épouser la carrière militaire est constitutif de devoirs mais aussi de droits. Ce n'est pas moi qui le déclare mais

le code pénal, le code de la justice militaire, le code de la défense mais aussi le code du travail.

Je ne dresse pas de hiérarchie dans ces textes et règlements.

Les règles s'appliquent à tous et ce quel que soient les origines, les croyances et le grade. N'oublions pas à propos de ce dernier, qu'il est lui, constitutif de responsabilités vis-à-vis de l'État, des supérieurs et des subordonnés.

Bien évidemment je n'oublie pas ce qui émane de l'Europe qui fait force de loi également tant la souveraineté de ses « états-membres » est affaiblie.

D'ailleurs nul ne peut répondre à cette question : qui est le cerveau qui commande aux membres ?

Un membre est par définition inerte, mort sans jonction nerveuse et musculaire et sans stimuli électrique. Le parallèle avec le corps humain me semble en adéquation avec ce que nous vivons et subissons tant notre condition est concernée.

Parfois, c'est une chance tant nos gouvernements sont lâches pour prendre leurs décisions.

Je ne suis pas nationaliste, juste patriote. Il n'est point utile de développer, tant certains sont prompts à dévoyer ces définitions à des fins politiques voire à des fins personnelles.

L'équilibre en toute chose doit subsister pour être juste. Voilà ce qui importe. Il ne s'agit de rien d'autre que de neutralité, d'objectivité et de loyauté qui manquent cruellement dans ce type d'affaire : « les violences psychologiques institutionnalisées verticales ».

Lorsque l'on y est confronté, il s'agit bel et bien de « légitime défense » au sens le plus strict et le plus dramatique face à son propre viol.

Il s'agit bel et bien d'une forme de « non-assistance à personne en danger » pour ceux qui au courant des faits tentent de les minimiser, les rejettent, où protègent son auteur.

Mais cet équilibre et cette justice n'existent pas, tant les Hommes en responsabilité dans cette belle institution peuvent se montrer vils et manipulateurs, usant de leurs accointances, de leurs castes, de leurs sectes... « Ce n'est que le juste reflet de ce qui se passe dans le civil ! », me direz-vous. Vous avez raison.

La brèche s'agrandit, au point de ne plus rien filtrer et les situations se rejoignent de plus en plus vite entre ces deux mondes.

On disserte beaucoup sur ce qui en découle pour le monde militaire sans prendre en compte tout ce qui devrait en sortir. Combien de fois j'ai entendu de la part d'autorités : « on croit toujours que l'herbe est plus verte ailleurs », « estimez-vous heureux, regardez ce qui se passe dans le civil...l'emploi, les situations morbides, la misère...croyez-moi, il vaut mieux être militaire par les temps qui courent».

Ces gens sont à ce point hermétique qu'ils ne distinguent pas les similitudes : c'est la même chose dans l'armée française. Les chefs sont d'entreprises quand ils ne sont pas politiques et le financier a pris le dessus sur l'Homme avec les mêmes conséquences désastreuses. Depuis l'avènement de la LOLF 2001 (Loi Organique relative aux Lois de Finances)*, on peut aujourd'hui et de manière indifférenciée substituer à la masse salariale (Titre 2) du fonctionnement (Titre 3) et/ou de l'investissement (Titre 5).

C'est un constat depuis la professionnalisation des armées.

D'ailleurs l'armée de conscription a fort mal été gérée s'agissant des compétences des appelés du contingent.

Mais c'est un autre débat.

Pourquoi alors protéger encore ces criminels qui gangrènent l'institution, qui poussent au suicide ? Ceux qui usent et abusent de leur autorité de fantoche. Ceux qui jouent de cette autorité fonctionnelle plutôt que celle naturelle, reconnue et légitime.

C'est simplement qu'ils n'en ont pas ou plus et leur positionnement dans la chaîne hiérarchique ne fait que les mettre face à ce qu'ils sont : des pantins sans conscience avec un pseudo droit de vie ou de mort sur leurs sujets. C'est quelque peu médiéval, votre seigneurie !

Ceux-là même qui ont décrété unilatéralement que le respect devait être à sens unique.

Ceux-là même qui encore se sentent investis d'une mission divine, savent-ils que l'enfer est pavé de bonnes intentions ?

Nombrilistes, carriéristes, ils n'en ont cure tant leur incapacité de réflexion, de jugement, lobotomisés par les manuels scolaires des grandes écoles militaires sont confortés par le système.

Ils rêvent de guerres, de gloires, de territoires, de titres, de médailles.

Il n'y en a plus digne de ce nom.

Leurs champs de bataille : leur environnement direct, leurs unités, leurs personnels.

Combien de temps, combien d'actes auto-agressifs, combien de morts faudra-t-il encore pour que la « Grande Muette » se mette en marche ?

C'est peut-être cela le dilemme : se mettre en marche, mais pour qui et vers où ?

C'est un lourd fardeau, et autant le faire supporter à ceux qui les dérangent, et qui mus par une soif de justice et d'équité, se révoltent et amputent leurs libertés fondamentales et leur santé, non pas pour eux-mêmes mais pour l'ensemble de la communauté militaire.

Il serait d'ailleurs suicidaire d'être égocentrique dans cette tourmente, le force vient du nombre quoiqu'on en dise.

Combien d'agressions auraient pu être évitées s'il y avait une réelle conscience collective ?

Le droit de se taire comme celui de parler sont deux positionnements respectables, tout autant que celui de subir ou de rentrer dans l'action.

C'est ce qu'a appris à certains et rappelé à d'autre le Général FAVIER.

En effet, il est inutile de rappeler ce que cet homme a entrepris. Puisque vous intervenez sur cette publication, vous devez en connaître. Si non, ce serait renier ce que la Gendarmerie est aujourd'hui par ignorance et mépris.

Nous parlons ici du facteur humain et non de l'institution gendarmerie. Nous parlons ici de ce libre arbitre donné à chaque être, même au sein des armées, n'en déplaise.

* https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_organique_relative_aux_lois_de_finances